

une analyse plus objective de ce problème. J'aimerais citer un extrait d'une étude approfondie des relations fiscales entre le gouvernement central et les provinces, rédigée par M. John F. Graham, de l'Université de Dalhousie. A propos de notre nouveau régime fédéral-provincial en matière d'importation, voici ce qu'il écrit:

Les nouvelles ententes fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces pour la période allant de 1962 à 1967 sont le résultat d'une décision unilatérale du gouvernement fédéral plutôt que d'un accord mutuel entre le gouvernement fédéral et les provinces. Elles modifient les éléments de péréquation et de stabilisation que comportaient les ententes antérieures ainsi qu'un brusque changement du point de vue de la centralisation du contrôle et de l'uniformité de taux des trois impôts directs. Ces ententes s'écartent nettement de la tendance à une rationalisation plus marquée du régime fiscal canadien, qui avait caractérisé tous les accords intervenus jusqu'ici depuis la guerre.

**L'hon. M. Flemming:** Combien de nouveaux millions a-t-on donnés à la Nouvelle-Écosse?

**M. MacInnis:** J'y arriverai dans un instant, si le ministre veut bien patienter.

Le nouveau programme tend évidemment à rendre aux provinces la tâche de prélever leurs propres impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés à un moment où les provinces ont grand besoin d'augmenter leur revenu et où il y a d'importants déficits fédéraux.

Le ministre m'a demandé quels étaient les montants fournis par le gouvernement fédéral en vertu des nouvelles ententes.

**L'hon. M. Flemming:** Les «nouveaux» montants.

**M. MacInnis:** Encore une fois, je n'essayerai pas de faire de la politique de parti. Je donnerai lecture d'un rapport objectif et citerai à nouveau le professeur Graham:

Même compte tenu des transferts fédéraux relativement importants, le revenu net par habitant de la Nouvelle-Écosse ne s'élevait dans l'ensemble—c'est-à-dire le revenu provincial et municipal—qu'à 79 p. 100 de celui de toutes les autres provinces pour l'exercice financier 1960-1961. En outre, ce revenu net ne représentait que 69 p. 100 de la moyenne pour l'Ontario et la Colombie-Britannique, les deux provinces les plus riches.

Je porterai plus particulièrement le reste du texte à l'attention du ministre et des autres membres du gouvernement.

Il faudrait environ 44 millions de dollars de revenu supplémentaire pour que le montant établi pour la Nouvelle-Écosse arrive au niveau de la moyenne nationale, et environ 53 millions de dollars pour lui faire dépasser la moyenne de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.

**L'hon. M. Flemming:** Ce n'est pas ce que j'ai demandé. Pourquoi ne répondez-vous pas à ma question? Monsieur le président, je voudrais savoir du député combien de nouveaux millions de dollars la Nouvelle-Écosse reçoit. D'après moi, la réponse serait: environ 5 millions de dollars.

**M. MacInnis:** Je suis d'accord avec le ministre. Mais, comme je l'ai déjà dit, quand on est arrivé à l'entente en question, on a voulu dissimuler qu'une tendance très importante avait été modifiée. Dès que les dispositions de l'accord actuel atteindront leur limite, un fléchissement se fera de nouveau peu à peu sentir. Il n'en reste pas moins qu'il nous faut aujourd'hui 44 millions de dollars de plus pour que nous atteignons la moyenne nationale.

Monsieur le président, nous craignons que cet Office ne fasse pas autre chose pour notre région que d'augmenter encore le volume des études et des recherches. Quelles que soient le réussite éclatante et les propositions très concrètes du Conseil économique des provinces de l'Atlantique, de la Commission des transports des provinces Maritimes, du service extra-mural de Saint-François Xavier qui travaille dans ce domaine depuis des années, des nombreux économistes attachés à nos universités et des différentes conférences, assemblées et réunions de nos associations, nous avons peur que le gouvernement s'en remette à cet office et que toutes les mesures qui devraient être prises sans délai—non pas dans les secteurs exigeant des études plus approfondies, à propos desquelles je suis d'accord avec le ministre—n'en soient retardées encore plus que jamais.

Au sujet des transports, nous avons les quelques conclusions du rapport MacPherson et les mémoires de la Commission des transports des provinces Maritimes. Nous savons ce qu'il faut faire. Nous connaissons les tenants et les aboutissants de la loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Il est inutile que cet Office d'expansion économique de la région atlantique nous dise ce qu'il faut faire dans le domaine des transports.

Il faudrait prendre des dispositions d'ordre fiscal, d'après moi. Tout à l'heure, le député de Red-Deer s'est élevé de façon assez confuse—j'ai relevé beaucoup de contradictions dans ses propos—contre les milliers et les millions de dollars sacrifiés au titre du bien-être et des mesures fiscales d'aide particulière. D'après moi, la seule façon dont nous pourrions subvenir à nos propres besoins, c'est en instituant un régime économique solide et stable, et nous n'y parviendrions pas à moins que le gouvernement n'établisse des programmes d'aide provisoires, intermédiaires et à long terme. Si nous pouvons obtenir cette aide dès maintenant et si elle nous est fournie au moyen d'un programme rationnel, je suis d'avis que le jour viendra où les provinces de l'Atlantique pourront de nouveau jouer un rôle utile au pays, où nous pourrions nous tirer d'affaire seuls. C'est ce que nous voulons et c'est l'objectif que nous tâchons d'atteindre pour le